

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 3

Artikel: L'instruction du tir de guerre de l'infanterie [fin]
Autor: Warnery, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLV^e Année.

N° 3.

Mars 1900.

S O M M A I R E

L'instruction du tir de guerre dans l'infanterie. — Les fortifications en Autriche-Hongrie. — Les artilleries à pied avec attelages et l'artillerie de position suisse. — Exercice de marche. — Chroniques. — Informations. — Bibliographies.

L'INSTRUCTION DU TIR DE GUERRE de l'infanterie

(FIN¹)

III. Estimation des distances.

1. ESTIMATION D'ÉCOLE.

Les avantages d'une exacte appréciation des distances sont évidents ; elle abrège le réglage, économise le temps et les munitions et permet de conclure plus sûrement. Considérons d'abord l'estimation comme art particulier, l'estimation d'école.

Il n'est pas donné à chacun d'estimer bien les distances, même avec de l'exercice ; c'est un talent qui veut certaines dispositions naturelles. Il faudrait donc se borner à développer les spécialistes, au lieu de vouloir, comme aujourd'hui, amener chacun à peu près au même degré. Nous promenons nos recrues à travers les dix-huit estimations du programme, pour donner aux meilleurs estimateurs jusqu'à concurrence du 6 % la marque distinctive de bon estimateur. Au lieu de développer les spécialités, nous nous contentons d'en créer d'artificielles, auxquelles on peut tout juste se fier. Ce sont précisément nos porteurs d'insignes qu'on pourrait songer à

¹ Pour la première partie, voir la livraison de février.

pousser, et l'on se contente pour eux d'une instruction inférieure !

On a malheureusement dans notre infanterie des préjugés contre toute spécialité ; pourtant, dans quelques branches, patrouilles, estimation des distances, il n'est pas nécessaire d'élever chacun au-dessus d'un certain minimum de prestations. Tout au plus, dans la zone du feu non directement dirigé, peut-on demander à chaque soldat de pouvoir estimer la distance ; mais cette zone ne s'étend que jusqu'à 800 mètres et non jusqu'à 1500.

D'ailleurs ce sont surtout les officiers et les sous-officiers qui ont à apprécier la distance ; si on veut leur donner des aides, il faut qu'on puisse absolument compter sur les capacités de ceux-ci. Seuls nos officiers reçoivent une véritable instruction (mais une seule fois) dans l'estimation des distances, à l'école de tir pour officiers où ils font une centaine d'estimations. Les résultats ne sont pas mauvais ; ils arrivent à un écart probable de 15 %, mais sont favorisés sans doute par le fait que les exercices ont lieu dans un laps de temps fort restreint. On peut se demander ce que serait cette habileté dans la pratique.

Notre mode de procéder, qui nous vient d'Allemagne, paraît trop géométrique par sa division en secteurs de l'espace intermédiaire. Il n'est pas probable que l'on estime ainsi en guerre, mais bien plutôt par l'impression instinctive. Il semble que l'élément principal devrait être la netteté apparente de l'objet et de ses environs. On n'ignore pas que dans un pays étranger, où les cultures sont différentes des nôtres, les yeux les plus sûrs perdent beaucoup de leur sûreté ; rappelons-nous nos expériences de touristes en pays de montagne. En outre, chaque individu a sa manière particulière de voir ; son degré d'aptitude se règle d'après son acuité visuelle et la fidélité du souvenir de ce qu'il a vu. L'exercice ne peut que lui enseigner à voir plus sûrement et à impressionner plus fortement sa mémoire. Toute instruction dans l'estimation des distances doit d'après cela être purement individuelle, et ne peut être donnée que par quelqu'un qui sache estimer. Car il s'agit de questionner, non de poser des règles. La méthode de l'estimation d'école consistera donc à imprimer dans la mémoire des images bien nettes qu'on puisse comparer entre elles. On pourra, par exemple, faire considérer chaque jour aux recrues un objet à 300 mètres et à 600 mètres à

différents moments du jour, par des temps différents, en terrains variés, et, ce qui est également important, dans les diverses positions du corps, en s'efforçant de varier la couverture du sol de l'espace intermédiaire et en plaçant aux distances observées différentes silhouettes militaires. Ce n'est que plus tard que l'on pourra parler des distances intermédiaires. Ensuite on étendra le système jusqu'à 900 mètres. Pour ceux qu'on aura jugés susceptibles d'une instruction plus complète, on continuera ces estimations d'après la même méthode jusqu'à 1800 m. Le choix des bons estimateurs ne devra du reste se faire que d'après des exercices d'application. Il importe aussi de confier cette instruction à un officier instructeur particulièrement apte.

Avant d'aller plus loin, il y a encore un mot à dire au sujet de notre procédé d'appréciation des estimations ; s'il est commode, il est fondamentalement faux. Nous commettons une grave erreur en comptant pour zéro toutes les fautes depuis 250 mètres y compris. Nous effaçons tout simplement les erreurs grossières dont le nombre devrait pourtant être décisif pour déterminer le degré de certitude d'un estimateur. Cette façon de compter améliore les résultats moyens d'un bon tiers. Si l'on veut conserver le même système, il faut, pour être honnête, compter 1 point par erreur de 50 mètres. Ainsi on compterait 0 pour l'exactitude, 4 pour une erreur de 200 mètres, 7 pour une autre de 350 mètres et ainsi de suite. Même par ce procédé, le résultat ne sera pas tout à fait exact. Il procure un écart absolu, tandis que l'examen des résultats ne donne aucun écart constant en mètres. Ce qui, en quelque mesure, reste constant, c'est l'écart moyen du pour cent, soit 16 % de la distance dans chaque école et probablement 18 % en mêlangeant davantage les distances et les difficultés. Si l'on veut rendre possible une appréciation exacte d'après le procédé proportionnel, il faut calculer les écarts moyens des estimations de divers groupes de distances et juger séparément. On peut estimer à peu près également difficiles les écarts moyens qui comportent 80 mètres de 300 à 600 mètres, 155 mètres de 600 à 1000 mètres, 215 mètres de 1000 à 1400 mètres et 305 mètres de 1400 à 2000 mètres. Il faudra donc compter le nombre moyen des points aux quatre groupes de distances comme valant 1 ½, 3, 4 ½, 6.

2. ESTIMATION D'APPLICATION.

Ce que M. Fiedler entend sous ce titre, c'est l'estimation dans les conditions du combat par le feu, c'est-à-dire dans la manifestation de son but militaire. Déjà les épreuves de la troupe devraient avoir lieu sous cette forme entre 300 et 900 mètres. Dans au moins cinq exercices de l'école de section en terrains variés, on devrait donner chaque fois trois tâches indépendantes d'estimations, depuis des points de départs différents et contre des adversaires différents. En général il vaudrait mieux prendre deux distances plus grandes avant une courte et ne communiquer la distance qu'après la troisième estimation. Dans chaque tâche, afin d'indiquer ainsi le but réel de l'exercice, l'homme placerait sa hausse comme il l'entend, le chef de groupe en prendrait note en faisant annoncer « haut » ou « bas ». Celui qui dans dix estimations de 600 à 900 mètres ne s'est trompé en moyenne que de 100 mètres et dans cinq estimations de 300 à 550 mètres que de 50 mètres, celui-là mérite qu'on poursuive son instruction.

Il restera probablement pour l'instruction spéciale environ un dixième de la troupe. Ces hommes perdront-ils quelque chose à être réunis en un détachement pour les marches, les exercices de campagne et de combat, sous la direction d'un instructeur spécial, qui pourrait du reste les instruire dans toutes les branches du service ? Ne peut-on pas plutôt profiter de la circonstance pour obtenir un certain nombre d'hommes exercés dans le service de patrouilles de combat et de découverte, et qui soient habitués à observer avec sagacité le terrain et l'ennemi ? Il faudra du reste opérer encore un triage au bout d'un certain temps, et l'on peut compter que près de la moitié des examinés devra être laissée de côté. Ceux qui restent feront le dernier pas jusqu'à 1800 mètres et seuls s'émanciperont de l'obligation d'un adversaire marqué. L'estimation des points du terrain est trop difficile pour être enseignée à tous, mais elle a une utilité incontestable et l'on ne doit pas manquer d'y initier les spécialistes.

Tout le monde reconnaît qu'une bonne estimation des distances produit nécessairement un tir meilleur et diminue forcément la dépense de munitions. Quelle que soit l'adresse au tir, elle peut ne pas signifier grand chose en campa-

gne (du moins aux grandes et moyennes distances) si les distances sont mal estimées. Dans une section, un seul homme sûr de son estimation peut rendre d'excellents services, tandis que l'effet produit par un bon tireur ne se fait guère sentir et est encore subordonné à une juste estimation. Il faut donc s'occuper avec soin de tous les hommes capables d'estimer sans trop d'écart, pour maintenir et développer en eux cette faculté. On ne devrait pas se contenter de leur donner une décoration extérieure, mais encore augmenter quelque peu leur solde. Dans chaque cours de répétition il y aurait lieu d'examiner sérieusement leurs capacités. On les répartirait entre les compagnies et les sections et, dans l'ordre dispersé, placés à côté du chef de section ils lui indiquerait les distances, ce qui est plus compatible avec la discipline que de les crier depuis la ligne de feu. Dans les diverses écoles, il s'agirait naturellement d'instruire les officiers et les sous-officiers dans l'estimation des distances, de les examiner et de les qualifier dans cette branche.

Un palliatif à la difficulté d'établir exactement les distances est indiqué au § 109 du Règlement d'exercice, qui prescrit aux distances moyennes et aux grandes distances d'employer deux hausses différant de 100 mètres, quand on n'arrive pas à régler son tir ou quand le but est en mouvement. Mais ce n'est qu'un palliatif : on se contente de vouloir produire, non pas l'effet le plus grand, mais un effet suffisant et encore, si l'espace dont je dispose me permettait de suivre M. Fiedler dans ses démonstrations, je serais à même de prouver qu'il ne faut pas trop compter sur ce *Strichfeuer*.

Enfin, malgré les résultats auxquels on peut amener les bons estimateurs par l'instruction, par le développement de leurs capacités naturelles et acquises par l'exercice, rien ne nous garantit qu'en guerre, dans l'excitation du combat, ils ne commettent pas des erreurs très graves, d'autant plus graves qu'on a confiance en eux. C'est à cause de cet inconvénient que M. Fiedler recommande l'essai dans notre armée de la jumelle-télémètre Souchier employée en France et en Russie, où elle rend de grands services.

III. Tir de combat.

Une fois le tir de subdivision travaillé à fond, on pourra songer à entreprendre le tir de combat, mais dans la compagnie seulement qui, par la division en sections, dispose de moyens d'action que n'a pas la section. Ce qui se passe aujourd'hui n'est guère ce qu'on peut désirer de plus logique et il y a lieu d'examiner les conditions dans lesquelles cet exercice doit être entrepris.

Le tir de combat doit se faire dans le terrain, mais il est évident que tout terrain de manœuvres ne peut convenir, étant données les précautions qu'exige un tir à balles.

M. le lieutenant-colonel Fiedler prétend que des terrains pour un tir de combat doivent être faciles à trouver dans les environs de chaque place d'armes. Il ne s'agit que de quatre kilomètres de long sur deux de large, étendues de terrain que l'on doit rencontrer dans notre pays, où depuis une dizaine d'années l'artillerie a l'habitude de tirer dans le terrain. Mais une seule place ne suffit pas ; il faut pouvoir changer au bout de quelque temps ; c'est pourquoi l'on doit profiter des exercices en campagne dans les cours de répétition et des sorties des écoles de recrues pour chercher les places convenables et les utiliser. Il y a du reste un autre motif pour profiter de ces occasions pour les tirs de combat : Les marches et les fatigues produites par ces sorties ou ces exercices en campagne, mettront la troupe et les officiers à peu près dans la situation où ils se trouveraient en guerre. Tout officier connaît l'effet déprimant et démoralisateur que produit sur les hommes la fatigue provenant des marches ou des manœuvres et l'influence désastreuse qu'elle exerce sur la discipline ; il sait comment l'indolence et l'indifférence ont vite remplacé la bonne volonté, le sentiment de l'obéissance et celui du devoir. Cela donnerait donc l'occasion d'exercer contre cette résistance passive toute la force de volonté dont un officier doit être capable, et l'on habituerait les hommes à agir correctement dans de mauvaises conditions.

Tout en reconnaissant les avantages d'un tir dans le terrain, on regrettera peut-être nos installations coûteuses des places de tir actuelles. Elles trouveront leur emploi dans les tirs de subdivisions. En outre une installation volante est parfaite

tement possible, puisque cela se fait en Allemagne, et si cela demande un peu plus de peine et de préparatifs, le but en est digne.

Quant à la situation tactique dans laquelle il s'agira de placer la compagnie, il est évident qu'il faut éviter ces tirs décosus sur artillerie, infanterie, cavalerie, passant constamment d'un but à l'autre. Il faudra donner à la compagnie la tâche spéciale qui lui incomberait dans le bataillon, ou à elle seule, suivant les circonstances du moment. Cette tâche, elle pourra facilement la résoudre avec en moyenne 30 cartouches. Si l'on ajoute aux 40 cartouches actuellement prévues pour le tir de combat les 20 cartouches permises pour le tir d'instruction, on en aura suffisamment pour deux exercices.

Si l'on veut tirer sur artillerie, on constatera aisément que là aussi les cibles tombantes pourront seules donner une idée de l'effet que l'on peut obtenir. M. Fiedler considère comme une utopie que, dans l'état actuel de l'instruction de l'infanterie, une compagnie puisse, à 1000 mètres, lutter avec succès contre une batterie (règlement § 265). Par contre c'est une nécessité que, dans notre pays, elle soit préparée avec soin à cela et qu'elle soit même rendue capable d'obtenir la supériorité jusqu'à 1200 mètres. C'est au capitaine à diriger le feu sur l'artillerie ; toutes les fois qu'il le peut, il réunit sa compagnie et commande le réglage avec une certaine hausse sur une pièce déterminée permettant une bonne observation. Les chefs de section corrigent la direction des coups, les changements de hausse concernent le chef de compagnie. Les salves (*Lagen*) par sections produisent trop peu d'effet et rendent l'observation trop difficile ; il vaudra mieux faire tirer la compagnie entière, ce qui permettra une plus rapide correction. Le réglage établi, le capitaine répartit le feu à ses sections, en attribuant à chacune d'elles une ou deux pièces. Le feu de magasin est tout indiqué, mais il doit être réglé par section au moyen d'arrêt dès qu'il menace de dégénérer.

Il se présente encore d'autres tâches de tir aux grandes distances. Ainsi il serait bon que chaque compagnie de recrues fit un exercice à plus de 1400 mètres, ce qui fait partie intégrante d'une défense rationnelle. On néglige peut-être trop la défensive chez nous, où l'on dépense tout son temps à exercer

l'offensive, et pourtant là aussi les tâches abondent et, si l'on consulte l'histoire de la guerre, on voit que les armées de milices sont fréquemment forcées à la défensive tactique. Savoir tenir ferme est aussi nécessaire que savoir attaquer. Quant à la conduite tactique du feu d'offensive, ce sont surtout les distances moyennes qui y sont propres et aujourd'hui cependant on tire le plus de munitions aux courtes distances, en dessous de 500 mètres.

Il ne s'agit ici de rien autre que d'amener la compagnie à acquérir la supériorité du feu, et ce n'est qu'aux distances moyennes que ce travail opiniâtre doit se faire, lorsque la marche en avant vient se briser contre le premier bon feu du défenseur. Depuis 1000 mètres, c'est par son feu que l'assailant doit préparer l'acte décisif, en enlevant à son adversaire la supériorité du feu; il ne doit pas se borner à courir en avant en s'arrêtant tout juste pour reprendre haleine. La supériorité du feu une fois obtenue, alors commence le tir sans direction immédiate, dont l'exercice peut être mieux fait et surveillé dans le tir de subdivisions. Cette division est du reste conforme au plan d'instruction qui désire que les exercices n'embrassent qu'un fragment de combat. D'autre part, on peut encore recommander d'éviter de faire tirer sur le même but dans plusieurs phases du combat. Cela empêche de constater le résultat dans chacune d'elles, et l'on ne peut parler sérieusement du produit des touchés.

Il serait aussi très avantageux d'exercer la compagnie encadrée dans le bataillon. Cela demande malheureusement une installation de cibles correspondant à cette plus grande unité et l'on n'en trouve presque nulle part. On ne pourrait pourtant que gagner à exercer le secours réciproque que peuvent se porter par leur feu les sections et les compagnies (§ 252).

Un dernier mot au sujet de la munition : Les articles du règlement qui en parlent (§ 268-277) sont restés dans l'oubli le plus profond. Cependant, à juste titre on attache une grande importance au remplacement des munitions. Pourquoi laisser de côté un exercice aussi essentiel et ne pas pratiquer de temps à autre la distribution d'un supplément de cartouches pendant la marche, ou faire porter ce supplément par les organes que prévoit le § 272 ?

En terminant, disons que la solution du problème est dans la possibilité de consacrer assez de temps à l'instruction des

recrues pour transformer des bourgeois en soldats, et pour faire du premier venu un tireur convenable. Même avec la durée actuelle de l'instruction, il s'agit de consacrer plus de temps et de travail au véritable tir de guerre, et de développer bien davantage l'instruction de nos officiers dans ce domaine de toute importance. Souhaitons que tout officier d'infanterie mette son orgueil à éléver le tir le plus haut possible, car s'il s'agit jamais de protéger notre patrie en danger, c'est en tirant bien que nos milices agiront le mieux.

M. W.
